

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 23 mars 2023**

***Etaient présents*** : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme SYLVAIN donne pouvoir à Mme CHEVALIER

M.DAOUDI donne pouvoir à M.LANTERI

M.GOURY donne pouvoir à M.BEDIN

M.BOUJDAG donne pouvoir à M.LE CUNFF

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

M.MIGALE a rejoint la séance à 20h18 lors de l'introduction à la présentation du budget

M.BOULTAME a rejoint la séance à 20h40 pendant la présentation du budget

Mme FAUQUEUR, Mme EUSEBE, Mme CALABRE, Mr GABIRON et M.MERLET ont quitté la séance à 23h35, lors des questions diverses

Mme FOURSANE a quitté la séance à 00h10, lors des questions diverses

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20230329-1-10-03-2023-DE

Date de télétransmission : 03/04/2023

Date de réception préfecture : 03/04/2023

***Madame Patricia JOSE est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 1.10/03/2023

NOMENCLATURE ACTES :

7.5 Subventions

#### **OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNEE 2023**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n° 1.5/03/2023 du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal de la ville,

**CONSIDERANT** que le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers),

**CONSIDERANT** les différentes activités et missions légales ou facultatives, portées par le C.C.A.S. et directement orientées vers les Vauréaliens :

- les aides et l'accompagnement des seniors
- les aides aux personnes bénéficiaires du RSA
- l'accompagnement au logement
- les aides aux familles en difficultés

**CONSIDERANT** que ces dépenses nécessitent d'être compensées par des recettes. Le CCAS disposant d'un conseil d'administration, d'un budget propre et d'un personnel propre, il doit détenir la trésorerie suffisante pour porter ses missions,

**CONSIDERANT** que la commission Finances s'est réunie le 20 mars 2023,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : DE VERSER** une subvention de fonctionnement de 193.400 € au CCAS au titre de l'exercice 2023.

**ARTICLE 2** : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Le Maire de Vauréal  
Sylvie COUCHOT**



|   |
|---|
| <p><b>Date exécutoire :</b><br/>..... 03 AVR. 2023</p> <p><b>Date de notification</b> 03 AVR. 2023<br/>.....</p> <p><b>Date de mise en ligne :</b> 03 AVR. 2023<br/>.....</p> |
|---|

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*